

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2023



FLASHEZ MOI !

Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

contact@sbvcauxseine.fr
21 rue de Caudebec - Fréville
76190 Saint Martin de l'If
Tel : 02 32 94 51 90
Fax : 02 32 94 51 91



L'ÉDITO DE...

Bastien Coriton, Président du SMBV Caux Seine

« Observer, prévoir, prévenir et adapter sont les mots d'ordre du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine depuis sa création en 2004.

Je vous invite d'ores et déjà à parcourir ce document pour vous informer des actions engagées et réalisées en 2023, rendues possibles grâce aux soutiens techniques de nos collaborateurs, et financiers de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région et du Département de la Seine Maritime.

Toutes ces actions sont pertinentes et contribuent aux politiques d'adaptation au changement climatique que nous devons collectivement mener.

Bonne lecture !



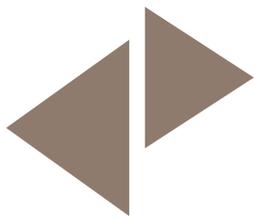




SOMMAIRE

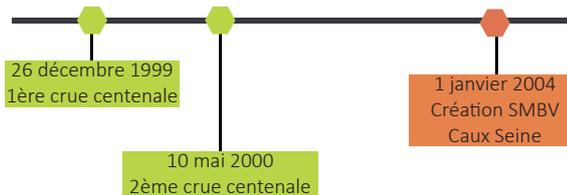
	Le SMBV Caux Seine	6
	L'histoire.....	6
	Le bureau.....	9
	Le comité syndical.....	10
	L'équipe.....	11
	Le SAGE des 6 Vallées	12
	Le rôle d'un SAGE.....	13
	Les enjeux.....	14
	Les actions	15
	Les missions du SMBV en 2023	16
	Erosion / ruissellement / inondation.....	17
	Milieus aquatiques : les rivières et zones humides.....	41
	Compte administratif 2023	48
	Le glossaire	53

Rapport annuel d'activité (art. L. 5211-39 du CGCT) : Tous les ans, avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.



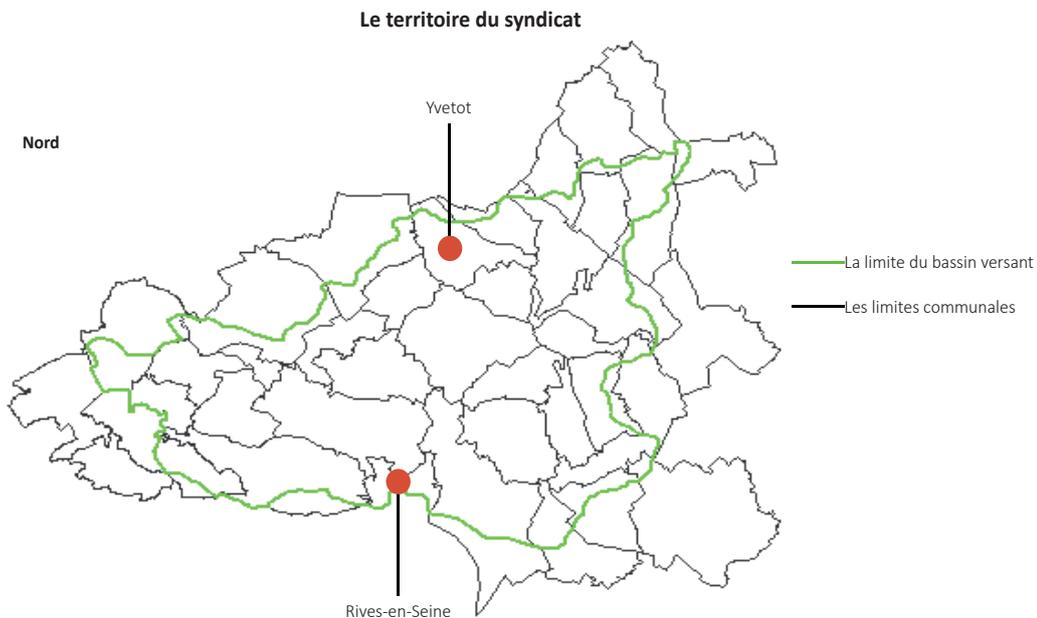
LE SMBV CAUX SEINE

L'histoire



Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine (SMBV) a vu le jour le premier janvier 2004. Il est venu remplacer l'ancien Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Rançon et de la Fontenelle, suite à l'adhésion des communes des bassins versants de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Aujourd'hui, le SMBV regroupe en finalité 5 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. Soit **30 communes** réparties sur un territoire de plus de **180 km²** et presque **28 000 habitants**.



Les caractéristiques du territoire



17 km de réseau hydrographique



83 Ha de zones humides



Environ 300 mares



Environ 1 800 Ha de bassins versants

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La **gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations** (GEMAPI), est une nouvelle compétence qui est devenue obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend 4 alinéas (1, 2, 5 et 8) appartenant à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et elle répond aux lois **MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

La GEMAPI recouvre les actions suivantes :

ITEM n° 1
L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

ITEM n° 2
L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou encore des mares

ITEM n° 5
La défense des personnes et des biens contre les inondations

ITEM n° 8
La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Adhèrent au Syndicat en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- les **communes** de Blacqueville, Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Les **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** :

- Communauté de Communes Yvetot Normandie pour tout ou partie des communes de : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Carville la Folletière, Croixmare, Ecalles-Alix, Saint Clair sur les Monts, Saint Martin de l'If, Sainte Marie des Champs, Touffreville la Corbeline, Valliquerville et Yvetot.

- Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour tout ou partie de la commune de Blacqueville.

- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour tout ou partie des communes de : Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour tout ou partie des communes : Anquetierville, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude, Rives en Seine, Saint Arnoult, Saint Aubin de Crétot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie et Trouville-Alliquerville.

- Métropole Rouen Normandie pour tout ou partie des communes de : Epinay sur Duclair, Saint Paër et Sainte Marguerite sur Duclair.

	Items article L 221-7 du code de l'environnement		
	1 et 5	2 et 8	4, 11 et 12
Communauté de communes Yvetot Normandie			
Communauté de communes Caux Austreberthe			
Blacqueville			
Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville			
Ectot les Baons			
Flamanville			
Grémonville			
Motteville			
Saint Martin aux Arbres			
Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine			
Métropole Rouen Normandie			

Les compétences et missions du syndicat

Le syndicat porte le statut d'**Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** et fonctionne essentiellement avec des fonds publics (participation des EPCI et des communes pour le hors GEMAPI, subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Département de Seine Maritime, Région Normandie...).

De par ses statuts, le syndicat doit **préserver les dommages aux personnes et aux biens** pour le risque **inondation**. De plus, il gère de manière globale :

- Les eaux de ruissellements agricoles sur les bassins versants,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- Et apporte un soutien technique à la profession agricole.

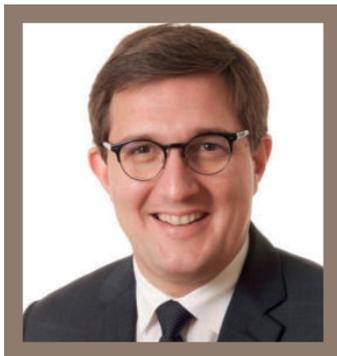
Ces missions sont menées dans le but de **lutter contre les inondations, d'améliorer la qualité de l'eau et de la protéger, dans le respect des équilibres naturels**.

Pour aider le syndicat dans ses missions, **deux structures privées agissent en parallèle et en partenariat** avec le SMBV Caux Seine pour la bonne gestion des cours d'eau :

- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Rançon et de la Fontenelle,
- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Il s'agit d'associations **regroupant les propriétaires riverains des cours d'eau** et qui moyennant une cotisation, assument l'entretien courant de la rivière (faucardement, gestion des embâcles, régulation des rats musqués et ragondins). Elles représentent les syndicats historiques des rivières.

Le bureau



Le Président
Bastien CORITON



1^{er} Vice-président
Joël LESOIF



2^{eme} Vice-président
Didier FERON



3^{eme} Vice-président
Patrick MOISSON



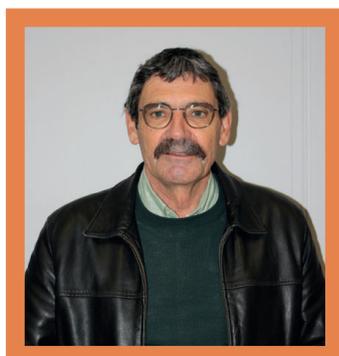
Membre
Jocelyn PESQUEUX



Membre
Régis de Murat



Membre
Astrid LAMOTTE



Membre
Sylvain GARAND
*Président de la CLE du
SAGE des 6 Vallées*



Membre
Yolande PESQUEUX



Membre
Sylvain BULARD

Le comité syndical - Délégués titulaires



- Christophe BASSOT
- Eric CARPENTIER
- Mario DÉMAZIÈRES
- Catherine DUCHESNE
- Pascal DUMENIL
- Annie DUPRÉ
- Lionel GAILLARD
- Sylvain GARAND
- Joël LESOIF
- Patrick MOISSON
- Jocelyn PESQUEUX
- Yolande PESQUEUX



- Claude BOUTEILLER
- Régis de MURAT
- Claude FOURNIER
- Eric HALBOURG
- Alain PETIT

Pour les communes :

- Christine LEFEBVRE (Blacqueville)
- Patrice BOSSÉ (Ectot les Baons)
- Benoit LEMERCIER (Flamanville)
- Régis de MURAT (Grémonville)
- Florence SOURINTHA (Motteville)
- Sabrina STALIN (Saint Martin aux Arbres)



- Christian ABRAHAM
- Bastien CORITON
- Daniel DELAUNE
- Didier FERON
- Sylvain HAUCHARD
- Hubert LECARPENTIER
- Alain LEGRAND
- David MALANDAIN
- André RIC



- Sylvain BULARD



- Patrick CALLAIS
- Astrid LAMOTTE
- Yves SORET

L'équipe



Alexandre DURAND
Animateur
agricole bassin versant
adurand@sbvcauxseine.fr



Isabelle AUGER
Responsable
administrative/financière
iauger@sbvcauxseine.fr



Clara LA FERRARA
Animatrice
SAGE des 6 Vallées
sage6vallees@smbvas.fr



Arnaud ROSAN
Animateur
rivière/zone humide
arosan@sbvcauxseine.fr



Jean-Pierre BABOIS
Agent
d'entretien des rivières



LE SAGE DES 6 VALLÉES



La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des

bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE est un outil de gestion durable et de planification de la ressource en eau. Il est élaboré de manière collective à l'échelle d'un bassin versant hydrographique, regroupant tous les acteurs de l'eau (collectivités, services de l'état, acteurs économiques, représentants de la société civile et protection de l'environnement, loisirs...).

Son objectif est d'atteindre un équilibre entre protection de la ressource en eau et satisfaction des différents usages. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), pour atteindre des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

On considère l'eau dans son ensemble et toutes ses dimensions, les thématiques prises en compte par un SAGE sont donc nombreuses : **la rivière, la continuité écologique, les zones humides, l'eau potable, l'assainissement, les ruissellements, l'agriculture, l'urbanisme, l'industrie, les loisirs...**

Il précise les maîtrises d'ouvrage, les délais et les modalités de leur mise en œuvre. Les documents d'urbanisme et les décisions prises dans le domaine de l'eau et des ICPE doivent être compatibles avec les objectifs affichés.

Le SAGE se compose d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** (PAGD) et d'un **règlement**, assortis chacun de documents cartographiques. Le PAGD définit les objectifs généraux ainsi que les moyens, conditions et mesures prioritaires pour

les atteindre. Le règlement du SAGE complète ou renforce certaines dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD). Ces règles sont opposables aux tiers. L'animation et les études pour l'élaboration du SAGE, sont financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le territoire

- ➔ 395 km²
- ➔ 65 communes
- ➔ 65 000 habitants
- ➔ 2 bassins versants :
 - Caux-Seine
 - Austreberthe



Pour plus d'information, visiter le site web : <http://www.sbvcauxseine.fr/sage-role>

Enjeu milieux aquatiques

- Maintenir ou atteindre le bon état écologique des rivières
- Préserver, restaurer et valoriser les zones humides y compris les mares



Enjeu inondation

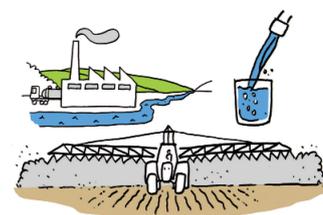
Réduire les ruissellements

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations



Enjeu qualité de l'eau

- Maintenir ou retrouver une eau conforme aux normes, que ce soit pour la consommation humaine ou dans les rivières
- Pour la production d'eau potable : maintenir une eau de qualité suffisante pour ne pas avoir besoin de traitements de potabilisation lourds



Enjeu gouvernance et communication

- Assurer une gouvernance et une communication efficace pour la mise en place du SAGE



Contexte, historique et fonctionnement

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondation et conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec et de Caux-Seine ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE. Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'émergence du SAGE le 21 mars 2013. L'arrêté de délimitation de périmètre a été publié le 23 février 2015 puis celui concernant la composition de la CLE, le 29 octobre 2015. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 8 janvier 2020. La consultation des assemblées a démarré fin janvier de la même

année. L'avis de l'autorité environnementale a été prononcé le 18 décembre 2020. L'enquête publique a eu lieu en suite entre juin et juillet 2021. La CLE a validé les modifications au projet de SAGE le 10 octobre. Le dossier a été adressé aux services de la Préfecture pour arrêter la validation du document définitif le 24 octobre 2021. Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres. Le premier arrêté de composition de la CLE est arrivé à échéance le 29/10/2021. Un nouvel arrêté de CLE a vu le jour le 7/12/2022. Cette nouvelle CLE aura pour mission de superviser la mise en œuvre du SAGE.

Cellule d'animation : missions et objectifs

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, poste financé par l'AESN, la Région Normandie et les deux syndicats mixtes des bassins versants. Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS et du Président de la Commission Locale de l'Eau, elle est chargée de mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE et notamment :

- D'assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- D'organiser et animer les réunions de la

- Commission Locale de l'Eau et ses instances,
- De rédiger les différents documents du SAGE :
- Assurer la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE soit en interne ou soit en externe,
- De mettre en place les actions de concertation, communication et de sensibilisation.
- Favoriser l'application du SAGE par les services instructeurs et les collectivités du territoire.
- Contribuer ou réaliser les actions prévues au SAGE par les structures porteuses
- Piloter le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Actions menées en 2023

L'année 2023 a été marquée par :

- Départ de l'animatrice SAGE en février et l'arrivée de la nouvelle animatrice en mai 2023
- Le renouvellement de la composition de la CLE le 28 février 2023 ainsi que l'approbation de ses règles de fonctionnement.
- L'organisation des ateliers de présentation du SAGE.
- La réalisation du site internet du SAGE.
- Le début des commissions thématiques

Voici les principales actions de l'année :

- Ateliers thématiques de présentations du SAGE aux différents acteurs du territoire
- Conférence à destination des élus : l'eau au fil du temps à l'occasion de la journée mondiale de l'eau

- Début des commissions thématiques : notamment de la commission communication en amont de la sortie du site internet du SAGE
- Accueil d'une délégation du Togo
- Rencontre avec la Région Normandie dans le cadre de l'étude du potentiel de désimperméabilisation de la commune de Barentin
- Animation du Contrat Territorial Eau et Climat (animation du COPIL annuel et mis à jour du tableau de suivi)
- Rédaction d'avis concernant les dossiers loi sur l'eau et d'avis d'urbanismes
- Animation de la CLE et ses instances



LES MISSIONS EN 2023



EROSION/RUISSELLEMENT/INONDATION

Le SMBV a pour missions de lutter contre les ruissellements et les inondations, afin de protéger les personnes et les biens.

Des **études hydrauliques globales et intégrées** (EGI) ont été menées afin d'identifier les causes, analyser les enjeux et proposer des actions de lutte contre les coulées de boue et les inondations (ouvrages structurants). De plus, 10 communes bénéficient aujourd'hui de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce, ces actions sont proposées principalement aux exploitants agricoles.

Les **eaux pluviales urbaines** doivent-être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin

versant. Cependant, le syndicat ne réalise pas d'études et d'aménagements qui auraient pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines, mais apporte de nombreux conseils aux différentes collectivités en termes de risque inondation et de gestion des eaux pluviales.

Le poste d'**animateur agricole** a pour finalité d'informer et d'assister techniquement les agriculteurs, particuliers, entreprises, communes et le syndicat dans tous les domaines liés à la gestion de l'eau en milieu rural et en particulier aux problèmes de ruissellements et d'érosion et ce, dans le souci de la protection de la ressource en eau et des inondations.



BILAN DES ACTIONS EROSSION RUISSELLEMENT INONDATION 2023

Ouvrages structurants : **44 407 € TTC**

5 mares réhabilitées (**4 426 m³** au total)

145 mètres linéaires de fascines

Coût total des travaux d'hydraulique douce : **144 158 € TTC**

2 études de conception d'aménagements : **20 280 € TTC**

Houe rotative : **15 ha** conventionnés

172 avis d'urbanisme rendus

Ce volet concerne :

- La mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, création et réhabilitation de mares, plantation de haies et fascines, mise en œuvre de talus plantés... Ainsi que la promotion de pratiques culturales conservatrices
- Le suivi des études et maîtrise d'œuvre, pour la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques
- Le suivi et l'entretien de la houe rotative
- Les avis de retournement d'herbages
- Le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Et les avis d'urbanisme

Les études

Le SMBV se fait accompagner dans certains cas par des bureaux d'études, souvent lorsque que les projets sont conséquents, afin de mener des études hydrauliques sur un secteur précis (identifier les

problèmes existants, calculer des volumes d'eau ruisselant selon différents modèles de pluies...) puis concevoir des aménagements.

Bassin versant de la pépinière

Dans le cadre de l'aménagement du talweg de la pépinière situé sur les communes de Saint Arnoult et Maulévrier Sainte Gertrude, la phase PRO a été réalisée début 2023.

L'entreprise Spie Batignolles a été retenue pour réaliser ces travaux.

En juillet 2023, nous avons obtenu l'accord de subvention de l'AESN pour un financement à hauteur de 80% sur une enveloppe de travaux de 158 000 € TTC.

Des **négociations** ont été menées avec les agriculteurs du plateau pour y réaliser des aménagements d'hydrauliques douces, inscrits à la programmation 2024.



Cartographie des aménagements d'hydraulique douce

Afin de justifier davantage les aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, mares...), inscrits dans la programmation du Syndicat, vis-à-vis des différents enjeux présents sur le territoire, un travail important de cartographie accompagné de notes synthétiques, a été réalisé par une stagiaire au cours de l'année 2023.

Pour appréhender la problématique, le travail a été mené à différentes échelles du territoire : des sous bassins versants en passant par le Bassin d'Alimentation de Captage, le talweg concerné et son impluvium, jusqu'aux aménagements étudiés.

De plus, la mise en place d'une méthodologie pour l'étude des réseaux de mares a permis de démontrer

l'existence de trames vertes et bleues au sein de nos projets.

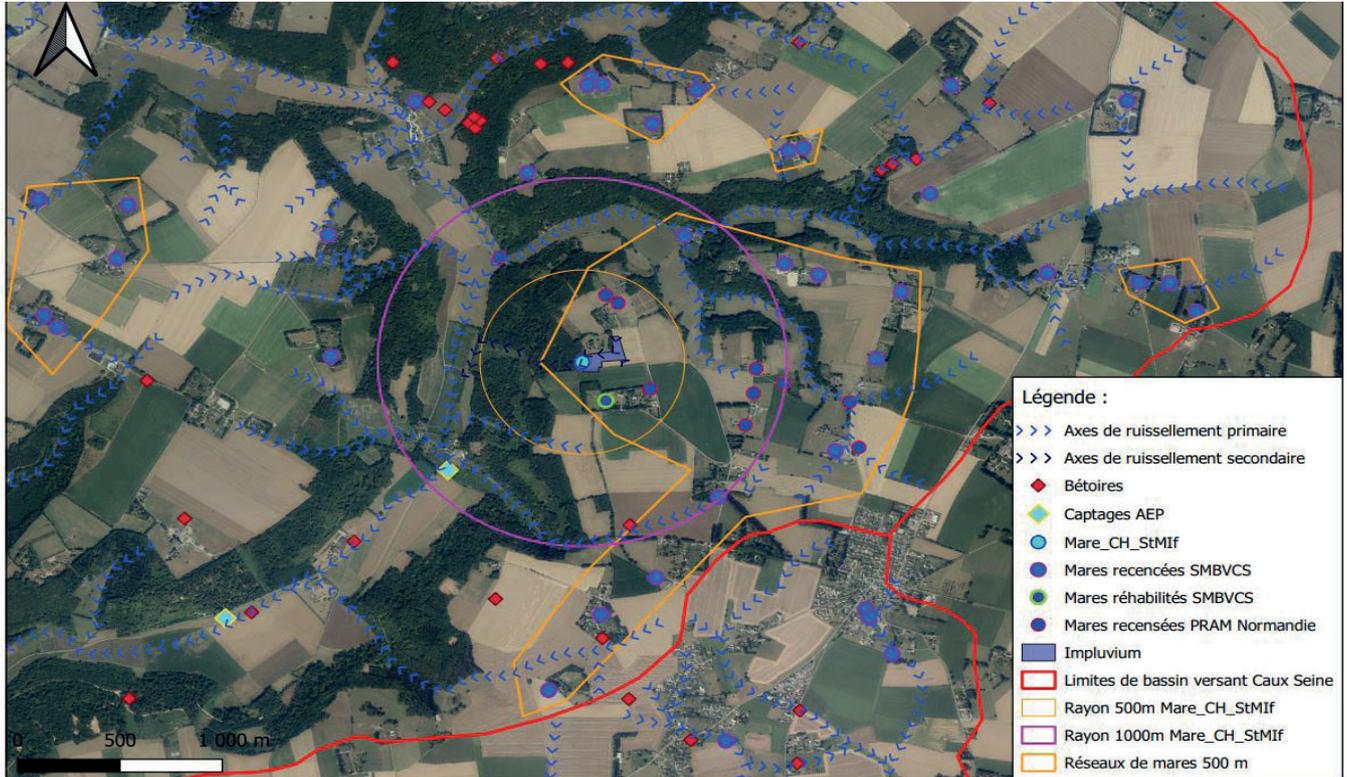
Cela nous permet aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble des parcelles ayant été diagnostiquées par le Syndicat dans le cadre d'un avis, avant même l'arrêté préfectoral de 2014.

Nous avons pu constater que l'ensemble des aménagements réalisés ou en étude, répondaient à différents enjeux du territoire : préservation de la ressource en eau (captages et milieux...), amélioration de la biodiversité par la trame verte et bleue, protection des personnes et des biens inondations et coulées de boue.

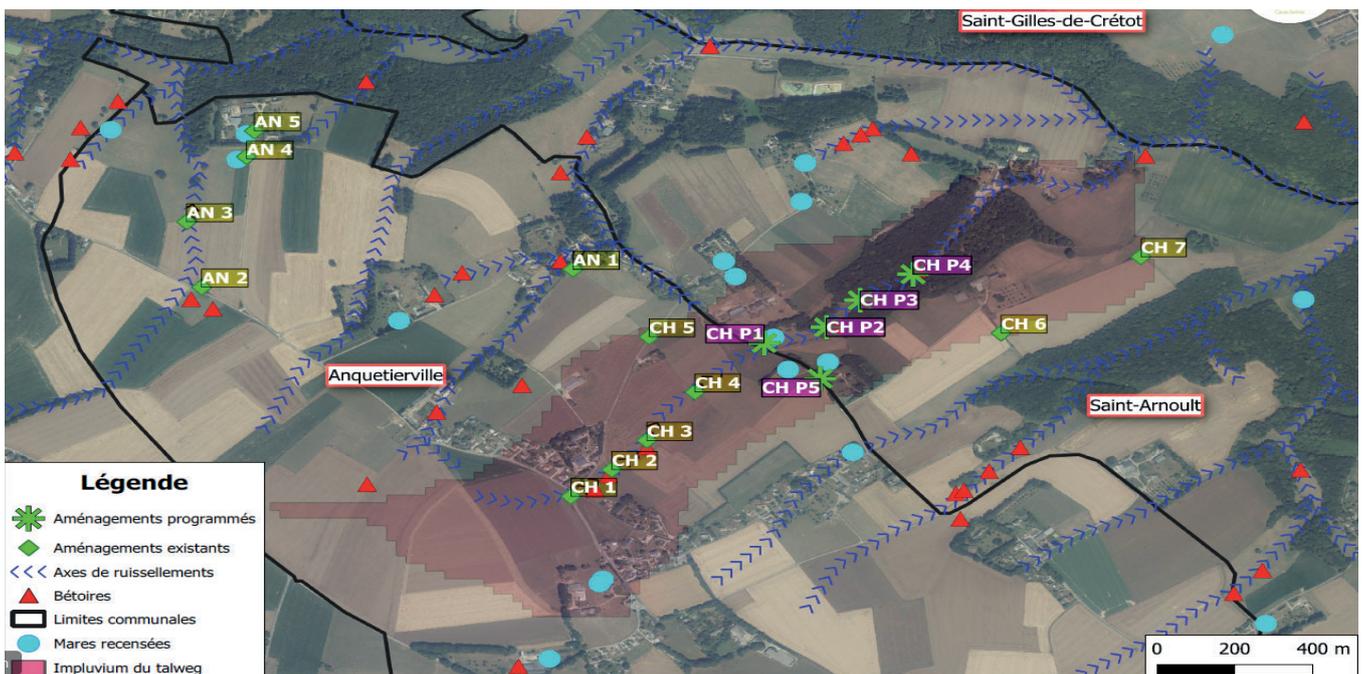
Nous avons eu deux approches pour étudier les projets : l'une basée sur les réseaux entre les mares, pour faire apparaître l'éloignement des mares entre elles et ainsi la facilité des espèces à se déplacer d'un point d'eau à un autre, et l'autre basée sur la succession des aménagements sur un même axe de ruissellement ou impluvium au sein d'un parcellaire agricole.

A la suite de cette mission, la stagiaire a mis à jour la base de données des **avis de retournement d'herbages** du Système d'Information Géographique.

Etude des réseaux de mares



Etude des aménagements sur les axes de ruissellement



Suivi des mares

Pour mémoire, la mission se déroule sur 4 ans et 4 phases :

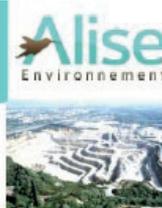
- **Phase 1 «Compilation et analyse des données existantes»** : Mise à disposition des fiches mares, localisations, informations sur les mares suivies
- **Phase 2 «Réalisation du diagnostic initial»** : Réalisation d'un inventaire écologique sur 6 mares par an (amphibiens, odonates, flore)
- **Phase 3 «Elaboration de préconisations de gestion»** : Améliorer la qualité écologique des mares et les connectivités et préconisations de différentes

natures selon les mares (ouverture du milieu, travaux de terrassement, végétalisation des mares, gestion des espèces exotiques envahissantes, etc.)

- **Phase 4 «Suivi écologique des actions sur 3 ans»** : Réalisation de suivis faune-flore afin d'évaluer l'impact des actions de gestion et de réhabilitation sur les mares

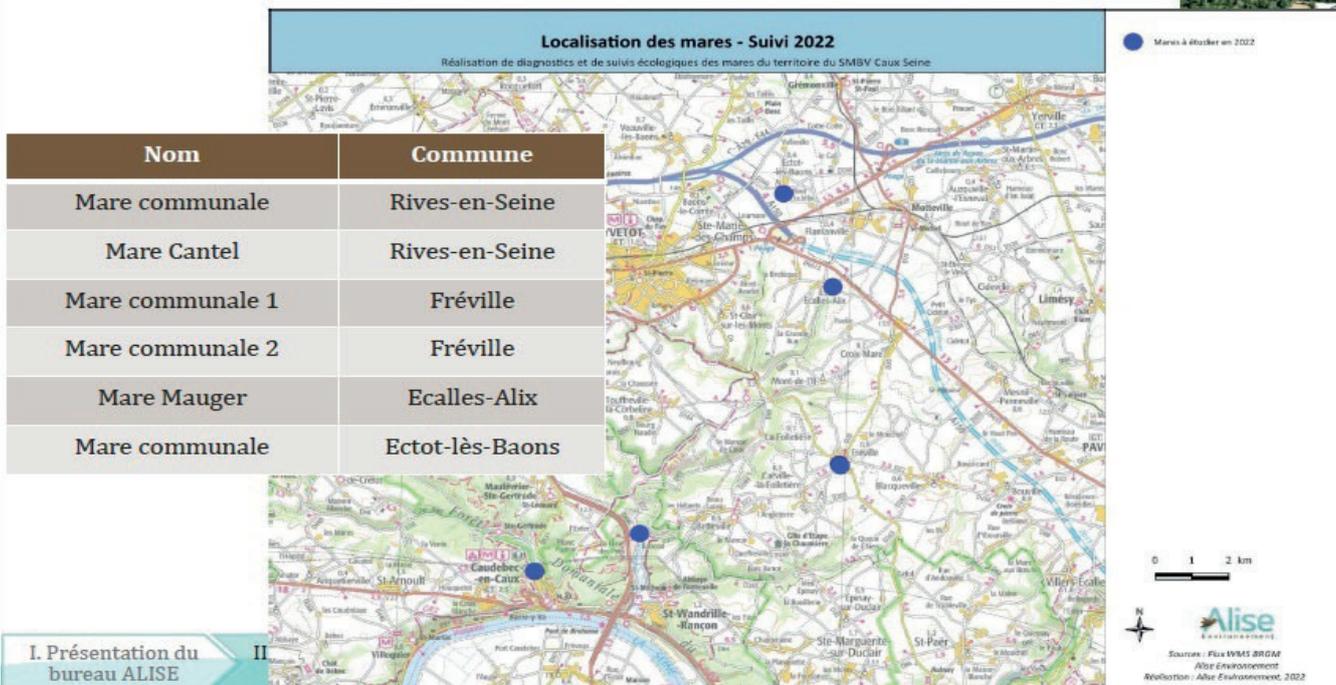
En 2023, les résultats de l'année 2022 ont été présentés en comité de pilotage.

II. INTRODUCTION - CONTEXTE



■ Présentation du site d'étude :

- 6 mares étudiées en 2022 entre Rives-en-Seine et Ectot-lès-Baons



Les mares

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages.

Les mares répondaient en premier lieu à un besoin en eau pour : un usage **domestique** (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux **activités artisanales** (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...) ou un **usage agricole** (irrigation, abreuvoir).

Avec le développement des réseaux d'eau potable, l'utilité des mares est devenue moins perceptible.

Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle.

Ce n'est pas réellement la perte d'utilité qui a entraîné la disparition de ces mares, mais plutôt la méconnaissance de leurs rôles dans notre environnement. Dès lors, il est important de rappeler ses rôles pour justifier l'intérêt que l'on doit leur porter.

Intérêts hydrauliques des mares :

En freinant l'écoulement des eaux de pluie, la mare contribue à :

- **limiter l'érosion** des terres agricoles, au même titre que les haies et les fossés
- **atténuer l'engorgement** des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration lors des pluies d'orage, en retenant une partie des eaux de ruissellement
- **améliorer la qualité des eaux de ruissellement**, en ayant un rôle d'épuration

Réservoir de biodiversité :

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces

dépendent de ses eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver.

Réserve d'eau dans la lutte contre l'incendie :

Pour pallier l'insuffisance du débit de conduite d'eau, principalement en milieu rural, la mare peut être utilisée efficacement pour lutter contre les incendies.

Réserve d'eau d'appoint pour certains usages :

Pour ne pas gaspiller la ressource en eau potable, il est possible d'utiliser l'eau de la mare pour un certain nombre d'utilisations occasionnelles tel que l'arrosage du jardin.



Mare communale de Motteville

Le projet de réhabilitation de la mare communale de Motteville fait partie des actions du **plan de restauration des mares du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine** initié en 2016.

Après avoir obtenu l'accord de la police de l'eau et de l'architecte des bâtiments de France, le syndicat a pu lancer les travaux de restauration de la mare communale en septembre 2022 : abattage des peupliers, curage des vases, reprofilage des berges, gestion des eaux de ruissellement urbaines et agricoles.

Le chantier a été attribué à l'entreprise Nature Environnement Terrassement pour un montant TOTAL de : 87 233.58 € TTC dont 77 406 € TTC financés à hauteur de 80 % par l'AESN (travaux mare) et 9 828 € à hauteur de 40 % par l'AESN (travaux renouée du Japon).

La surface totale de la mare de 4 513 m² à 2 366 m² afin de concentrer le volume d'eau et offrir la possibilité de travailler sur la réalisation d'une mise en pente douce de la berge.

Cette solution a permis également de valoriser une partie de la mare en **zone de stockage des vases**, ce qui a permis de réduire drastiquement le bilan

carbone de l'opération, en évitant d'exporter les produits de curage en dehors du site.



Coût de l'opération : **83 682 € TTC** (mare financée à 80 % et renouvelée du Japon à 40 % par l'AESN)

Mare privée de St Gilles de Crétot (Val de Card)

La commune a souhaité financer la restauration d'une mare privée non entretenue depuis plusieurs décennies afin de lui redonner toutes ses potentialités naturelles pour **améliorer la biodiversité des milieux humides et aquatiques** de son territoire communal.

Même si le rôle hydraulique de cette mare reste peu important, celle-ci se trouve sur un axe de ruissellement agricole, capable de ralentir les écoulements lors de faibles pluies. Une fascine en amont de la mare afin de limiter un envasement trop rapide de celle-ci a été implantée.



Volume total de la mare avant débordement	440 m3
Volume permanent	280 m3
Volume tampon	160 m3

Coût de l'opération : **7 897 € TTC** (travaux financés à 80 % part l'AESN et 1 316 € par la commune)

Mare privée du château de la Viézaire

La commune de Saint Gilles de Crétot a souhaité financer la restauration d'une mare (250 m²) située au lieu-dit château de la viézaire en amont du bassin versant de la Ste Gertrude.

Cette mare n'est pas entretenue depuis plusieurs décennies et les travaux doivent lui redonner toutes ses potentialités naturelles afin d'améliorer la **biodiversité des milieux humides et aquatiques**. Même si le rôle hydraulique de cette mare reste

peu important, au regard de son faible pouvoir tampon, celle-ci se trouve tout de même sur un axe de ruissellement agricole, capable de ralentir les écoulements lors de faibles pluies.

Les milieux étaient donc capavris par un envasement excessif de la mare et un développement important des ligneux sur le pourtour et au sein même de la mare (stade 3 avancé).



Volume total de la mare avant débordement	350 m3
Volume permanent	300 m3
Volume tampon	50 m3

Après avoir attendu le retour des financeurs sur ces opérations, et la fin des intempéries de l'automne 2022, l'entreprise a pu débuter les travaux de

restauration de mare tout début de l'année 2023. Les travaux de restauration de la mare du château de la Viézaire ont été réceptionnés le 15 mars 2023

Coût de l'opération : **6 739 € TTC** (travaux financés à 80 % part l'AESN et 1 123 € par la commune)

Mare privée à Auzebosc

Les travaux ont consisté à l'abattage dessouchage de la végétation ornementale ainsi qu'à l'élagage des arbres à préserver.

Le **curage** de la mare a suivi, où les **vases ont été**

étalées sur la parcelle.

Les berges ont été reprofilées en pente douce, dont une a été reformée à l'arrière de l'habitation facilitant ainsi l'entretien de la mare.

Avant travaux



Après travaux



Coût de l'opération : **6 622 € TTC** (travaux financés à 80 % part l'AESN)

Mare agricole à Saint Paër

Les travaux ont consisté à réhabiliter une mare sur la commune de Saint Paër.

Sur cette mare, les berges ont été retravaillées en **pente douce**, les **vases étalées sur la parcelle**

agricole à proximité, l'arrivée d'eau aménagée et des jeunes arbres plantés afin d'avoir à plus ou moins long terme un habitat favorable à la biodiversité de ce type de milieu.

Avant travaux



Après travaux



Coût de l'opération : **2 013 € TTC** (mare financée à 80 % par l'AESN et 20 % par le propriétaire)

Mare agricole à Croixmare

Les travaux ont consisté à réhabiliter une mare sur la commune de Croixmare.

Sur cette **mare de plateau, en eau toute l'année**, il a fallu attendre la période hivernale pour intervenir afin de ne pas déranger la faune.

Nous avons procédé à un élagage des chênes, un

curage, au terrassement d'une berge en pente douce et à la recharge en terre d'une autre, puis au profilage d'une noue enherbée sur l'arrivée d'eau.

Avant travaux



Après travaux



Coût de l'opération : **3 146 € TTC** (mare financée à 80 % par l'AESN et 20 % par le propriétaire)

Mare communale Saint Germain à Carville la Folletière

La mare communale Saint Germain était envasée et les berges endommagées par l'érosion. C'est un **endroit riche en biodiversité où de nombreux amphibiens viennent se reproduire en fin d'hiver.**

La réhabilitation de la mare a été menée en deux phases, une première pour effectuer le curage, une seconde pour la réhabilitation des berges.

Lors de l'hiver 2023 nous avons procédé à un

hydrocurage de la mare, cette technique de curage « douce » permet de maintenir la mare en eau pendant toute la durée du chantier. Il est donc nécessaire d'intervenir sur cette période de l'année pour avoir un niveau d'eau très haut mais aussi de ne pas venir perturber la faune au moment des cycles de reproduction des amphibiens.

Deux bassins de décantation ont été créés provisoirement dans la parcelle communale en amont, où les vases ont pu sécher pendant quelques mois avant d'être reprises. Le bateau hydrocureur est doté d'une hélice qui va

mélanger la vase à l'eau, autrement dit mettre la vase en suspension dans l'eau, une pompe située au plus près de l'hélice va aspirer le mélange eau/vase qui va être envoyé dans les bassins de décantation.



Bateau hydrocureur

Bassin de décantation



Ensuite, courant juin 2023, les travaux ont consisté à la mise en place d'une banquette d'hélophytes pour maintenir les berges. Les vases ont été en parties reprises dans le fond

des bassins de décantation pour venir recharger les berges. Des hélophytes ont été plantées afin d'enraciner rapidement ces berges pour les stabiliser.



Coût de l'opération : **29 388 € TTC** (mare financée à 80 % par l'AESN et 20 % par la commune)

Projet d'aménagement du Talweg de Caillouville

Le projet d'aménagement du Talweg de Caillouville est avant tout, un **projet hydraulique de protection des personnes et des biens**.

En effet, le Talweg de Caillouville est soumis régulièrement aux inondations torrentielles qui impactent la voirie, le hameau de Caillouville et la rivière Fontenelle.

L'enquête publique réalisée entre novembre et

décembre 2021, a permis l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation des travaux au titre de la Loi sur l'eau, en date du 15 avril 2022.

En 2023, la SAFER a engagé les négociations foncières avec les propriétaires et exploitants agricoles afin de libérer les emprises pour la réalisation des travaux.

Désordres identifiés

✓ Rencontres

✓ Rivaerains

- ✓ Propriétaire du n°83 rue de Caillouville
- ✓ Pisciculture Genet
- ✓ Moines de l'Abbaye de Saint Wandrille

✓ Direction des routes

- ✓ En cours (rencontre prévue sur Septembre 2019)

✓ OIIF

- ✓ Mme Langumier → 23/08/2019

✓ Communes riveraines

- ✓ À programmer (septembre 2019)



LES MISSIONS



Les fascines

Des fascines ont été réalisées sur des parcelles agricoles afin de répondre aux différents enjeux évoqués en début de chapitre. Ces aménagements ont déjà démontré leur **efficacité lors des évènements pluvieux de l'automne/hiver 2023**,

en protégeant le Val au Cesne et ses bétoures des coulées de boues.

Ce sont 6 fascines qui ont été réalisées, sur un total de 145 mètres linéaires.



Opérations : 19 058 € (financées à 80 % par l'AESN et 10 % par le propriétaire)

Avis de retournement d'herbages

Depuis la sortie de l'arrêté préfectoral, le SMBV Caux Seine délivre un avis pour chaque demande de retournement d'herbage. Pour cela, l'animateur agricole, son vice-président et l'agriculteur demandeur se rendent sur la parcelle pour visualiser les enjeux en aval et se rendre compte du risque éventuel entraîné par le retournement. A partir de cette visite, le Syndicat émet un avis sur ce retournement, favorable ou défavorable avec ou non l'obligation d'apporter des mesures compensatoires de type bande enherbée, fascine ou talus busé.

Le maire de la commune concernée est aussi consulté, ainsi que les membres du bureau et

la collectivité en charge de l'animation BAC du territoire dans le cas où la parcelle est située sur le BAC de Maulévrier ou de Blacqueville. Une copie de ce courrier est envoyée systématiquement à la DDTM, aux mairies ainsi qu'au SAGE des Six Vallées. Rappelons que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Pluviales a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.

Afin de limiter les ruissellements sur le territoire et l'érosion des zones sensibles, les règles 4 et 5 permettent d'assurer le maintien ou la compensation de certaines prairies identifiées en zones prioritaires.

Exemple de cartographie



Bilan de l'année 2023 : **28 ha** diagnostiqués sur 16 parcelles

Aucun avis défavorable

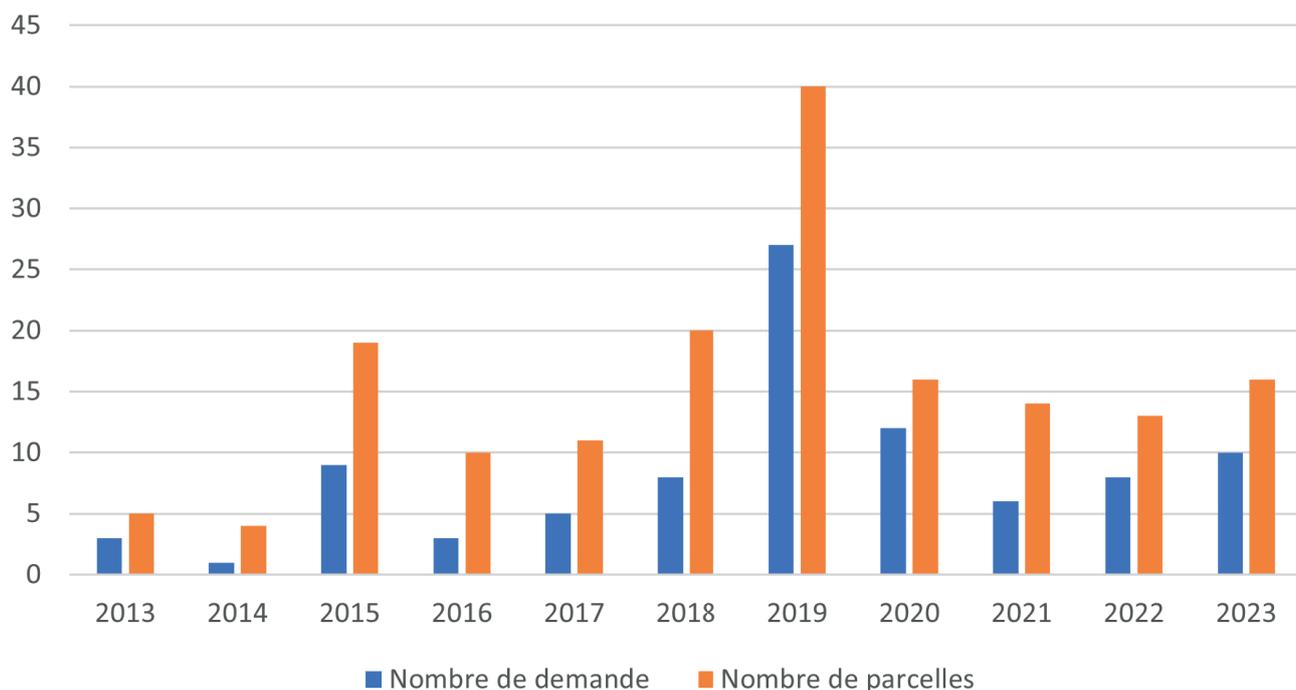
Avis favorable avec réserve sur 91 % de la surface diagnostiquée

Avis favorable sur 9 %

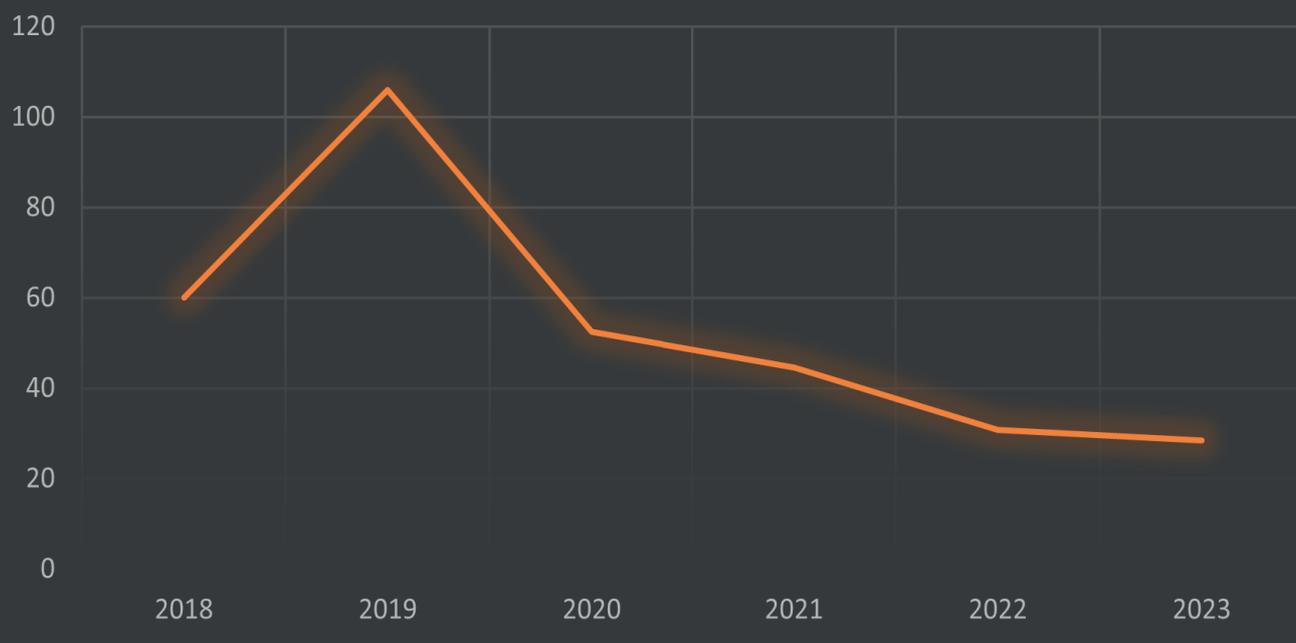
L'évolution du nombre de demande est assez similaire à l'année 2022. Le recul de l'élevage

laitier et allaitant est toujours la cause de ces retournements.

Avis retournement d'herbages



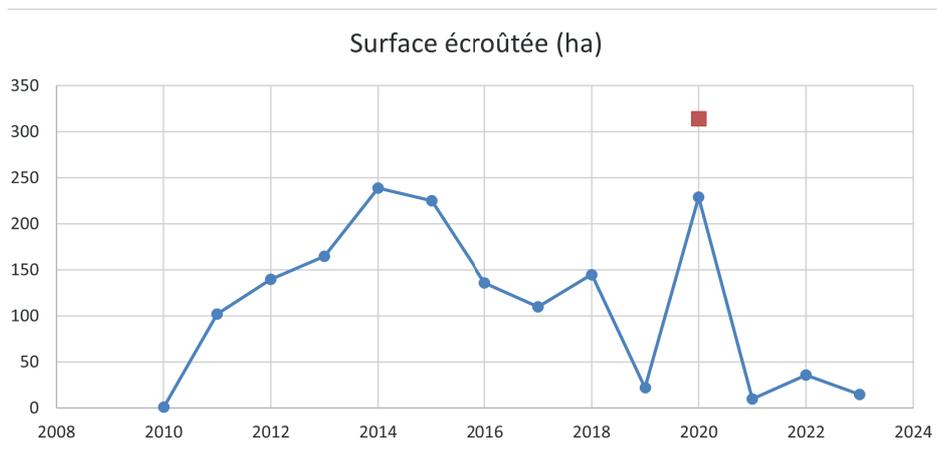
Evolution des surfaces annuelles diagnostiquées



Houe rotative

Il y a eu seulement **36 ha d'écroûtés en 2023**, uniquement sur les cultures d'hiver. Les variations importantes d'utilisation de ce matériel d'une année sur l'autre s'expliquent par les conditions météorologiques dans les premiers mois où la culture est en place.

Les faibles pluviométries de l'hiver 2022/2023 n'ont pas entraîné la création d'une croûte de battance, la houe a été employée sur les céréales semées tardivement.



Les cultures de printemps n'ont pas nécessité l'utilisation de la houe.

En 2023, soit 13 saisons après l'achat de cet outil, nous avons atteint les 1596 ha écroûtés.

Une fiche de communication réalisée par

l'animateur agricole permet d'être distribuée aux utilisateurs pour expliquer le fonctionnement du matériel (et évolue constamment en fonction des retours d'expérience de chacun).



Avis d'urbanisme

La gestion des eaux de ruissellement urbain ne fait pas partie des compétences du SMBVCS, elle appartient aux communes ou aux intercommunalités. Mais les eaux urbaines doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant.

Le SMBVCS ne réalise pas d'études ou d'aménagements qui ont pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines. Il apporte principalement de nombreux conseils aux différentes collectivités.

Le syndicat est consulté par la DDTM, le service

urbanisme des communes ou communautés de communes, agglomération et métropole.

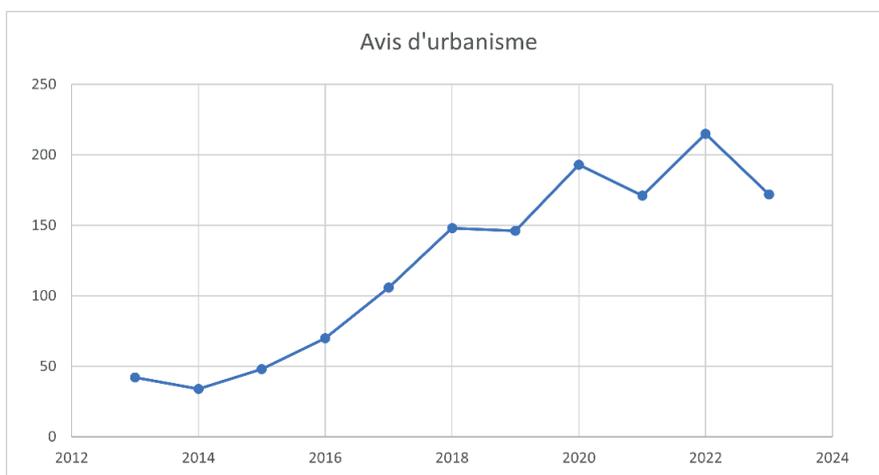
L'animateur se déplace sur le terrain pour constater si le projet n'est pas situé en zone inondable ou impacté par un axe de ruissellement.

Depuis mai 2020, le Plan de Prévention des Risques Inondation Rançon-Fontenelle est approuvé, c'est un document opposable, mais aussi un outil d'aide à la décision non négligeable.

Ensuite notre regard porte sur la gestion des eaux pluviales :

- Est-elle prise en compte dans le projet ?
- De quelle manière ?
- Les ruissellements générés par le projet auront-ils un impact sur la situation en aval ?

Nous rappelons régulièrement au demandeur de gérer ses eaux pluviales à la parcelle. Dans certains cas lorsque le projet d'urbanisme rencontre des difficultés, des rendez-vous de terrain sont organisés en présence du 1^{er} Vice-président, le maire de la commune concernée, le service urbanisme et le demandeur du permis.



Depuis 2013, le nombre d'avis délivrés par le SMBVCS était en augmentation constante, ce ne sont pas loin de 1 200 avis en 10 ans.

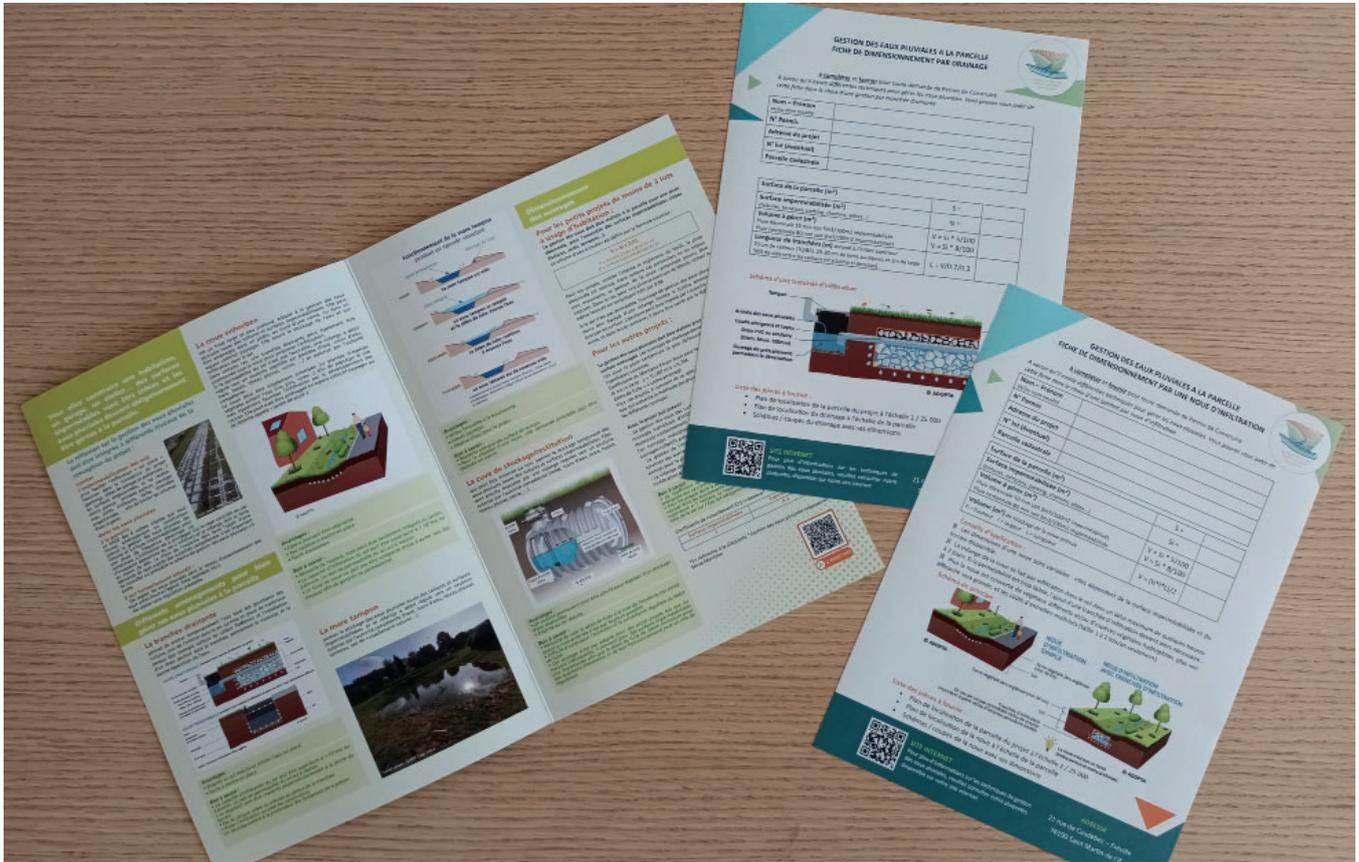
En **2023, 172 avis** ont été rédigés.

Le Syndicat a créé une **plaquette d'information et de sensibilisation** destinée aux différents porteurs de projets (élus, collectivités, professionnels et particuliers), qui étudient la construction ou l'agrandissement d'habitations, de bâtiments, de garages ou l'aménagement de surfaces

imperméables comme les terrasses, parkings, etc..., et ce, afin de leur permettre d'intégrer la gestion des eaux pluviales sur la parcelle dès la conception du projet. Ce document permet de rappeler la règle du SAGE des Six Vallées, et d'évoquer la désimperméabilisation des sols.

Deux fiches de dimensionnement d'ouvrages permettent facilement aux porteurs de projets de concrétiser la gestion des eaux pluviales sur leur parcelle.

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site internet.



Pédagogie, communication

- Intervention en classe et sortie terrain auprès d'étudiants agricoles :**

Pour la quatrième année consécutive, l'animateur agricole est intervenu auprès d'étudiants en classe de **BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole**, afin de les sensibiliser à nos métiers d'animateur.

L'objectif était de présenter les pratiques en cours en matière d'agriculture, de gestion des ruissellements afin de limiter l'érosion des sols, les inondations mais aussi de protéger la ressource en eau.

L'animateur agricole est d'abord intervenu au lycée agricole d'Yvetot, afin de leur présenter les différentes actions effectuées tout au long de l'année. Cet échange s'est poursuivi sur le terrain,

plus précisément sur les communes de Maulévrier Sainte Gertrude, d'Anquetierville et de Saint Arnout. Sur le terrain, le chemin inverse de l'eau, en partant du captage a été effectué, pour monter vers le plateau agricole, en passant par les bétouires et les différents aménagements d'hydraulique douce mis en place sur le talweg (haies, fascines, bandes enherbées, mares tampons).

Les étudiants se sont montrés intéressés et très curieux de la nature de notre relation avec les agriculteurs. Les étudiants seront eux-mêmes de futurs agriculteurs, mais aussi de conseillers de gestion ou techniciens de coopératives... Professeurs et élèves étaient ravis de cet échange riche et instructif, qui sera réitéré en 2024.



- **30ème foire aux arbres d'Yvetot :**

Les **11 et 12 mars 2023** le SMBVCS était présent afin d'expliquer ses principales missions.

Nous avons eu l'occasion d'expliquer tout au long du week-end le fonctionnement hydraulique du bassin

versant Caux Seine grâce à notre maquette 3D.

Il a pu être apporté aux plus curieux des précisions sur les aménagements de mares et les travaux menés en rivière....



- **Délégation du Togo :**

Le 12 octobre 2023, nous avons reçu, sur le territoire du SAGE, une délégation du Togo dans le cadre d'un **échange organisé par le Programme Solidarité Eau**. La journée a été intense entre les territoires des

bassins versants de l'Austreberthe et de Caux-Seine : présentation du CERT, découverte du mémorial du Glu, visites d'ouvrages de régulation, de couverts végétaux et de fascines pour terminer la journée autour de la rivière.



- **Diverses animations scolaires :**

Mares avec les écoles maternelles...



... rivières avec les écoles maternelles



Avec les écoles primaires, rivières et marais...



... et maquettes RCE et ruissellement





- **Projet tutoré sur la gestion des mares réalisé par les étudiants à destination des élus**



Gestion, suivi et entretien des ouvrages

Le SMBV réalise un suivi régulier et exceptionnel en cas de fortes pluies de ses ouvrages de lutte contre les inondations. Ces visites ont pour objectifs de vérifier le bon état de ses ouvrages de régulation, d'entretenir les points sensibles comme les arrivées d'eau et les grilles d'embâcles en amont des débits de fuite, afin de garantir le **bon fonctionnement lors d'évènements pluvieux**.

L'entretien des ouvrages passe également par la **gestion de l'herbe**. Cela se fait de différentes manières selon l'ouvrage :

- avec une entreprise dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel,
- par pâturage,
- ou en régie, c'est alors l'agent d'entretien qui s'en charge

L'animateur agricole se charge de la rédaction du cahier des charges, de la consultation des entreprises et du suivi des chantiers d'entretien. Un intérêt particulier est porté sur le respect de la biodiversité. Les périodes d'interventions tiennent donc compte de la ponte des oiseaux nidificateurs, des batraciens et amphibiens.

En 2023, des contrats d'entretien ont été passés avec 3 entreprises, essentiellement pour le broyage d'herbe sur des bassins :

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, dans la mesure du possible, nous essayons de **favoriser le pâturage** de nos emprises. Pour cela, des conventions ont été signées avec différents éleveurs du territoire : le syndicat met à disposition gratuitement la parcelle, l'éleveur doit entretenir l'herbe en contrepartie.

- Jardivert : 3 lots pour 11 160.00 € TTC
- Les 2 Ifs : 3 lots pour 8 082.00 € TTC
- A2E Paysage : 3 lots pour 4 080.00 € TTC



Nous avons quelques fascines sur nos ouvrages, positionnées en amont pour filtrer les ruissellements agricoles et ainsi limiter l'envasement de nos retenues.

Ces **fascines** demandent un entretien tous les 2 ans

qui consiste à couper les branches de saules qui ont atteint un diamètre de 1 à 2 cm, pour recharger la fascine et ainsi la faire perdurer. Ce travail est effectué en régie.



- **Fossé du Val au Cesne**

La Communauté de Communes Yvetot Normandie a aménagé en 2022 le fossé en recréant une noue enherbée en remplacement du fossé en béton qui existait le long de la Route Départementale n°5.

Le site a aujourd'hui plusieurs fonctions :

- Recueillir les eaux traitées de la station de traitement des eaux usées d'Yvetot créée en 1948 (**domaine de compétence du SMEACC**)
- Accompagner les eaux principalement de ruissellement agricole (**domaine de compétence du SMBVCS**), mais aussi de la plate-forme routière de la RD5 et des eaux pluviales urbaines des communes aux alentours

- Améliorer la biodiversité par des aménagements de protection et de mise en valeur de l'environnement (uniquement secteur 1 concerné, 2022) et le développement du tourisme (**domaine de compétence de la CCYN**)

Dans ce contexte, une convention quadripartite pour l'entretien du site a été signée entre les différents organismes cités, auxquels s'ajoute la commune de Saint Martin de l'If propriétaire d'une parcelle. L'engagement des signataires à travers ce document est prévu pour une durée de 3 ans, de 2024 à 2026.



- **Exemple d'opérations ponctuelles sur nos ouvrages**

Remplacement d'un portail herbagé sur la retenue de St Aubin (1 435 € TTC). Nos ouvrages sont entièrement clos afin de sécuriser le site mais

aussi pour permettre aux éleveurs avec qui nous travaillons de pouvoir faire pâturer nos ouvrages par leurs animaux.



RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

Le SMBV a également pour mission la Gestion des Milieux Aquatiques, afin de les protéger et de les mettre en valeur, dans le respect des écosystèmes. Il intervient sur 17 km de réseau hydrographique, représentés par 4 cours d'eau principaux et 83 ha de zones humides.

Des **études hydrauliques, RCE** (Restauration de la Continuité Ecologique) et un **PPRE** (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) ont été menés afin d'identifier les problématiques, analyser les enjeux et proposer des actions de gestion des milieux aquatiques.

Le SMBV œuvre aussi par la mise en place de «Notes

de Gestion» sur les zones humides orphelines, qui ne sont pas gérées.

Le poste d'**animateur rivières et zones humides** a pour objectifs d'informer et d'assister techniquement les propriétaires riverains, les entreprises, les communes, les intercommunalités et le SMBV, dans tous les domaines liés à la gestion des milieux naturels. En particulier aux problèmes de gestion des cours d'eau et de valorisation des zones humides, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et de la lutte contre les inondations.



BILAN DES ACTIONS RZH 2023

Coût total des travaux : **4 270 € TTC**

Coût total des études : **43 352 € TTC**

11 ragondins et **168** rats musqués capturés

17.3 km de rivières entretenues

83 ha de zones humides

Ce volet concerne :

- Communication et information auprès des riverains
- Conseil technique d'entretien et d'aménagement
- Assistance technique dans le cadre de travaux en régie
- Montage des dossiers et plans de financements
- Mise en place et suivi des programmes pluriannuels à 5 ans sur les rivières
- Restauration de la Continuité Ecologique
- Suivi des mares communales
- Conception de projets d'aménagements rivières, mares et zones humides
- Animations scolaires

RCE du Moulin du Haut Pas à Rives en Seine

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau avec l'atteinte du bon état écologique pour 2015 et plus particulièrement, la **restauration de la continuité écologique**, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine a lancé en 2008, une étude globale de restauration de continuité écologique sur l'ensemble des obstacles, considérés infranchissables, existants sur le réseau hydrographique situé sur le territoire du Syndicat. Cette étude a abouti à la définition d'une

programmation globale et pluriannuelle et elle a été confiée au bureau d'études CE3E. Elle s'est déroulée en 4 phases :

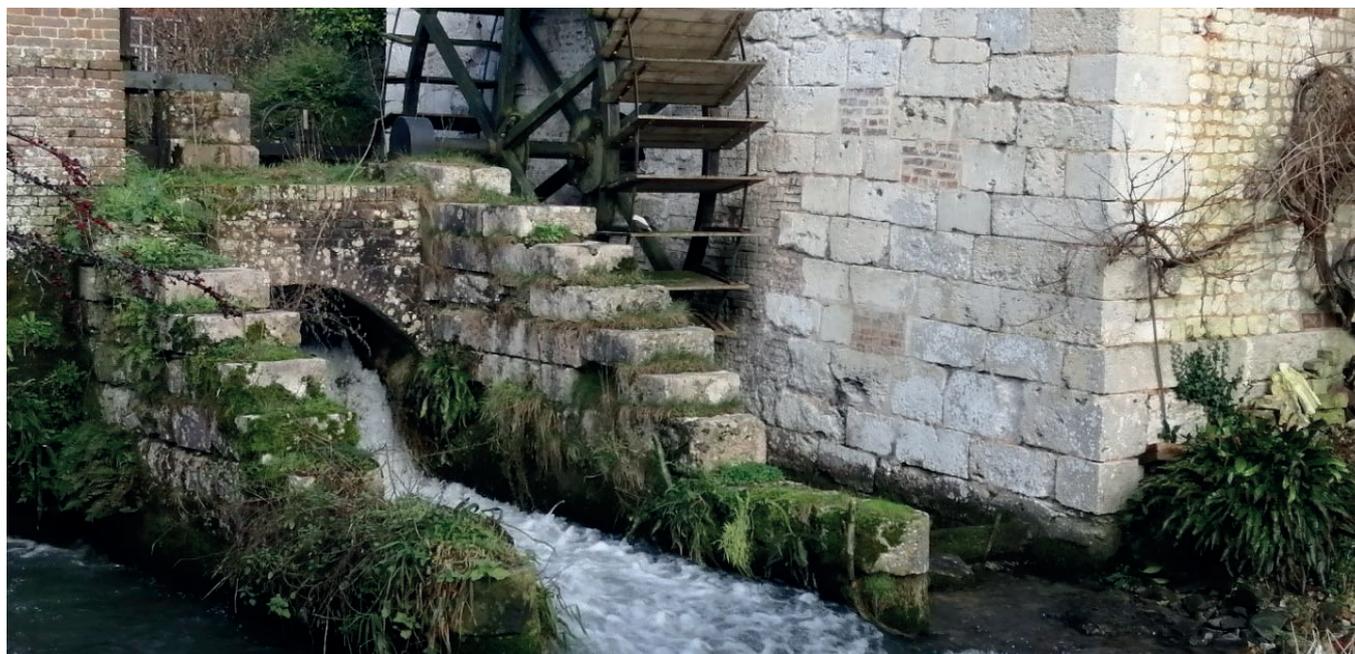
- Phase 1 : Etat des lieux
- Phase 2 : Présentation des possibilités d'aménagement RCE
- Phase 3 : Aménagements RCE au stade projet et plans d'exécution
- Phase 4 : Notice d'incidence

A la suite de cette étude préalable, le Syndicat a lancé en 2021 une mission de maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'étude SOGETI. Cette mission se décompose en plusieurs phases :

- Phase PRO (projet) : Vérifier et valider le projet de CE3E, établir le détail quantitatif des travaux
- Phase ACT (assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux)
- Phase VISA (visa des études d'exécution réalisées par les entreprises)
- Phase DET (direction de l'exécution des contrats de travaux)

- Phase OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)
- Phase AOR (assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)

Dans le cadre de la phase PRO, SOGETI avait besoin de données complémentaires, notamment en matière de géotechnie. Le syndicat a donc missionné le cabinet FONDOUEST pour la somme totale de 33 153.60 € TTC financée à hauteur de 50 % par l'AESN et 30 % par le Département 76.



A ce jour, après la restitution du rapport géotechnique du cabinet FONDOUEST, le maître d'œuvre SOGETI a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises.

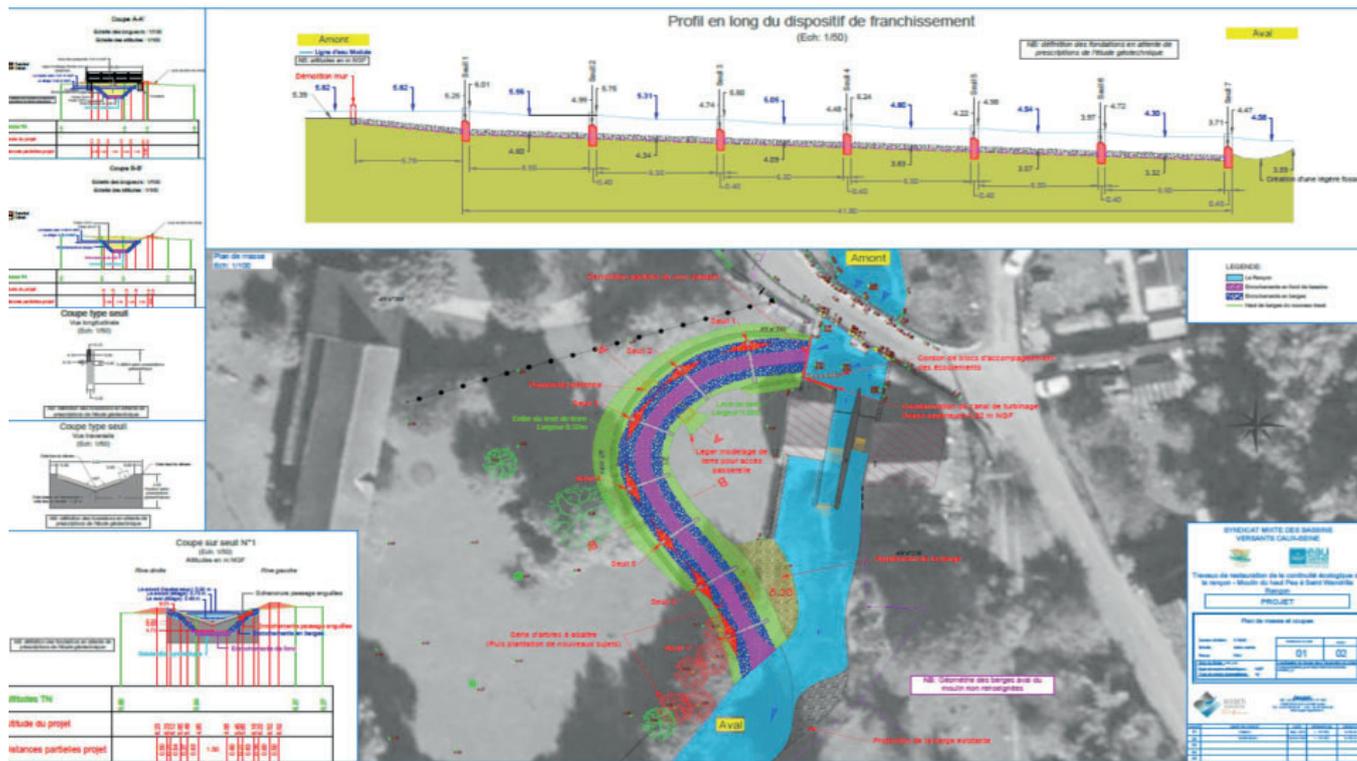
La consultation a été lancée avec une date limite de

remise des offres fixée au 15 février 2023.

Une fois l'entreprise recrutée et le montant des travaux connu, les financeurs ont été sollicités afin de trouver les aides maximales pour cette opération.

En 2023, le Syndicat a préparé avec le maître d'œuvre et l'entreprise l'organisation des travaux. Il a également rédigé un porter à connaissance auprès des services de l'Etat afin d'obtenir une

nouvelle autorisation de travaux au titre du code de l'environnement. Les travaux doivent débuter en juin 2024.



RCE Ste Gertrude et RCE Pisciculture de Caillouville

Il s'agit des deux derniers seuils à équiper sur la Sainte Gertrude, qui permettront aux poissons migrateurs de remonter le cours d'eau jusqu'au niveau de la pisciculture fédérale, située sur les sources du cours d'eau.

Le projet prévoit le contournement d'un seuil de 3.40 m de hauteur et l'aménagement d'un seuil de 1.68 m avec un dispositif à anguilles. Etant situé très à l'amont du cours d'eau, il a été décidé de ne pas aménager le site pour les salmonidés, qui trouvent

refuge et site de reproduction en aval du site, au niveau de l'abbaye de St Wandrille Rançon. A ce jour, l'étude préalable est terminée et le syndicat a obtenu l'accord des services de l'Etat sur le projet. 2023 a permis la **rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la Maîtrise d'œuvre des opérations**, qui a été attribuée au cabinet SOGETI. Le dossier de demande de subvention est en cours.





Entretien des rivières et zones humides

Notre agent d'entretien chargé d'assister le technicien dans ses missions de terrain, notamment dans le cadre de travaux en régie, d'effectuer l'**entretien des rivières** (embâcles, faucardage, élagage...) et d'assurer la **régulation des nuisibles** (rats musqués et ragondins) assure les missions suivantes :

- Entretien courant des rivières (nettoyage divers...)
- Gestion des embâcles
- Gestion du faucardage
- Gestion des atterrissements
- Gestion de la régulation des nuisibles
- Aménagements des rivières dans le cadre de projets en régie
- Suivi des chantiers réalisés
- Relationnel avec les riverains

L'agent est un pilier de la gestion courante des cours d'eau du territoire. Sa présence à temps plein sur le terrain permet de surveiller et de réagir en temps réel.



.... en bref...

Suivi des opérations de faucardement sur la Rançon

Le faucardement consiste à couper la végétation aquatique dans les cours d'eau ou les étangs lorsque celle-ci se prolifère trop et occasionne une gêne particulière.

Ici sur la Rançon, l'opération de faucardement en basse vallée permet de faire **baiss**er le niveau de l'eau qui peu impacter quelques habitations situées en bord de rivière.



Opération solidarité inondation 62

Mission solidaire d'appui technique, suite aux inondations du département du Pas de Calais, provoquée par la tempête Cyran du 29 octobre 2023.

Les agents rivières du SMBVCS et du SMBVAS se sont mobilisés afin de mettre sur pied une équipe de techniciens, dans le but d'apporter un **soutien au Syndicat Mixte Canche Authie**, en charge de la gestion de la Canche, durement touché par les inondations du mois de novembre 2023.

Une équipe de 8 techniciens venue de Seine-Maritime, du Calvados et du Maine-et-Loire

est allée dans le Pas-de-Calais durant 5 jours au mois de décembre, avec leurs matériels et leur expérience afin d'aider sur le terrain les équipes techniques du SYMCEA.

Durant cette semaine, les agents sont intervenus sur différents secteurs de la Canche et de la Course (affluent) afin de retirer les embâcles (arbres tombés dans la rivière) qui obstruaient l'écoulement de la rivière.

Cette intervention solidaire a permis de libérer la basse vallée de la Canche et d'améliorer l'écoulement des cours d'eau vers la mer.



Présentation des stagiaires 2023

Marion FUSTEC

Etudiante en Master sciences de l'eau en parcours Hydro 3 à l'Université de Rennes 1

(Stage de fin d'études d'une durée de 6 mois)

Contexte et missions du stage : Afin de justifier davantage les aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, mares...), inscrits dans la programmation du Syndicat, vis-à-vis des différents enjeux présents sur le territoire, un travail important de cartographie a été réalisé par Marion, accompagné de notes synthétiques.

Pour appréhender la problématique, le travail a été mené à différentes échelles du territoire : des sous bassins versants en passant par le Bassin d'Alimentation de Captage, le talweg concerné et son impluvium, jusqu'aux aménagements étudiés. De plus, la mise en place d'une méthodologie pour l'étude des réseaux de mares a permis de démontrer l'existence de trames vertes et bleues au sein de nos projets.

A la suite de cette mission, Marion a mis à jour la base de données des avis de retournement d'herbages du Système d'Information Géographique. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble des parcelles ayant été diagnostiquées par le Syndicat dans



le cadre d'un avis, avant même l'arrêté préfectoral de 2014.

Marion a obtenu son diplôme d'ingénieur à la suite de son stage. Félicitations

Guiliann HEBERT

Etudiant dans le cadre d'une formation pour adulte « Technicien de Rivière GEMAPI » dans un établissement de Vic-en-Bigorre (Hautes Pyrénées)

(durée de 12 semaines, entre novembre 2023 et mai 2024)

Nous lui avons confié la réalisation d'un programme de gestion des rivières sur le secteur du Marais de Caudebec en Caux. Ce programme de gestion concerne l'entretien de la ripisylve (ripi = berge ; sylve = arbre) soit, les arbres de la berge. En effet, lors des aménagements rivières réalisés par la commune en 2008, la technique du génie végétal à base de saules a largement été utilisée par le bureau d'étude et l'entreprise en charge des travaux. Mais le génie végétal a la particularité d'être une technique vivante, ce qui implique qu'il faut gérer la pousse de la végétation.

Guiliann a également travaillé sur les épis déflecteurs, ces aménagements dans le lit de la rivière, constitués de pieux en bois et de branches de saules, avec comme objectifs, de réduire la section d'écoulement de la rivière et de diversifier les habitats.

Ils ne peuvent pas être placés n'importe où, c'est pour cette raison que nous lui avons demandé de réfléchir à leur implantation sur l'ensemble du linéaire des rivières Ambion et Ste Gertrude, au sein du marais de Caudebec



Pendant son stage Guiliann a également largement accompagné Jean Pierre BABOIS dans ses différentes missions afin d'apprendre qu'elles sont celles d'un agent d'entretien des rivières.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Dépenses de fonctionnement

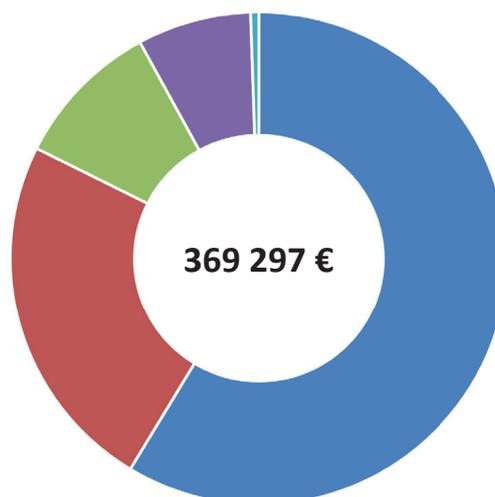
58.65 % des dépenses sont consacrées au **personnel** du syndicat (5 agents titulaires dont 1 à temps incomplet) et 45 % du poste à temps complet de l'agent du SMBVAS chargé de l'élaboration du SAGE des 6 Vallées, soit 226 600 €.

Les **charges à caractère général** s'élèvent à 88 012 € concernent l'entretien des ouvrages, les dépenses en télécommunications, carburant, fournitures administratives, location des locaux, affranchissement, assurances, mais également, l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'équipe technique (acquisition et réparation de matériels, vêtements de travail...).

Les **autres charges de gestion courante** concernent les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations patronales...) et le solde de la participation pour l'enquête publique et la reprographie du SAGE pour 35 727 €.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 27 368 €.

Les **charges financières** s'élèvent à 2 159 € et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la digue de Louvetot réalisée en 2019.



- 58,65% Charges de personnel et frais assimilés
- 23,73% Charges à caractère général
- 9,67% Autres charges de gestion courantes
- 7,41% Op d'ordre de transfert entre sections
- 0,53% Charges financières (sauf 6611)

Recettes de fonctionnement

Les **contributions des collectivités adhérentes** au syndicat s'élèvent à 276 019 € et représentent 58.26 % des recettes de fonctionnement.

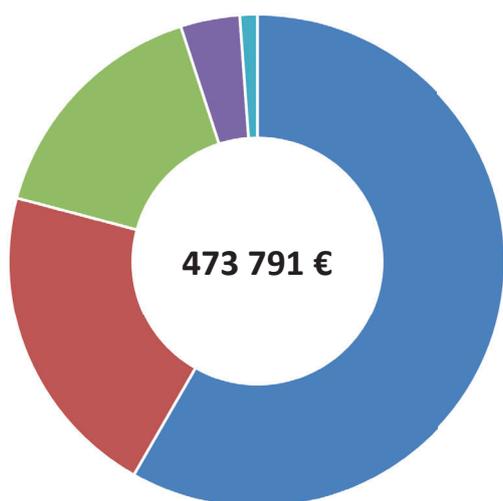
Les **subventions** versées par les partenaires financiers s'élèvent à 98 987 € et concernent essentiellement le fonctionnement des postes techniques :

- l'AESN pour le fonctionnement 2021 et 2022 du postes d'animateur rivières zones humides,
- l'AESN et la Région pour le fonctionnement 2022 du postes d'animateur d'animateur bassin versant,
- le Département pour le fonctionnement 2022 du poste de technicien de rivières
- et les associations syndicales des rivières pour le poste 2022 d'agent d'entretien des rivières

L'**excédent de fonctionnement 2022** s'élève à 75 197 €.

L'**atténuation de charges**, soit 18 220 €, correspond en majorité au remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du SMBVAS, mais aussi des charges du personnel (arrêt maladie et tickets restaurant périmés).

Les **produits de gestion courante** concernent la part salariale sur les tickets restaurants, la participation du SMEA Caux Central pour l'entretien du fossé du Val au Cesne 2022.



- 58,26% Contributions des collectivités
- 20,89% Subventions des partenaires financiers
- 15,87% Excédent de fonctionnement
- 3,85% Atténuations de charges
- 1,13% Autres produits de gestion courante

Dépenses d'investissement

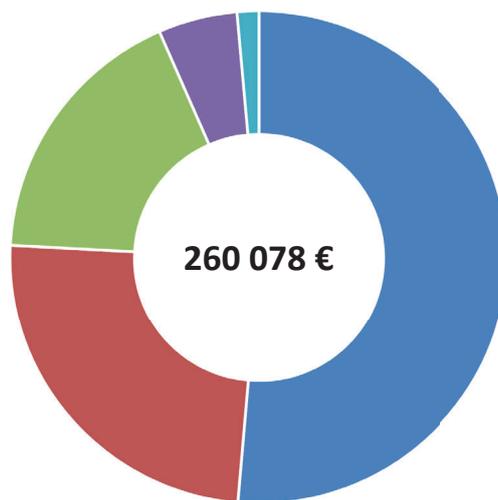
Les **opérations sous mandat** sont des travaux réalisés chez des tiers qui restent maître d'ouvrage. Ils s'élèvent à 133 578 € en 2023.

Les **immobilisations incorporelles** pour 63 632 € concernent : les études de suivi qualité des rivières, PPRE, le suivi des mares, l'étude complémentaire pour la Ste Gertrude, la maîtrise d'oeuvre pour la pépinière et pour la zone humide des sources de la Ste Gertrude.

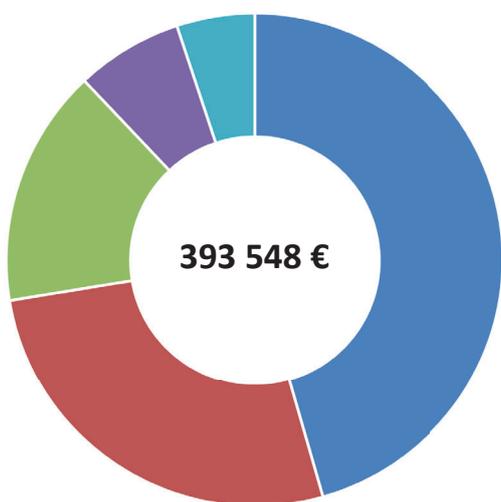
Les **travaux d'investissement** s'élèvent à 45 827 € et concernent principalement l'avance sur le marché de travaux pour la pépinière.

Le remboursement du **capital de l'emprunt** de la Digue de Louvetot s'élève à 13 359 €.

Les **immobilisations corporelles** pour 3 682 € correspondent à le remplacement du poste informatique de l'agent chargé de l'administration générale du syndicat.



- 51,36% Opérations d'opérations sous mandat
- 24,47% Immobilisations incorporelles
- 17,62% Immobilisations en cours
- 5,14% Remboursement du capital des emprunts
- 1,41% Immobilisations corporelles



- 45,58% Excédent d'investissement
- 26,84% Opérations d'opérations sous mandat
- 15,55% Subventions d'investissement
- 6,95% Op d'ordre de transfert entre sections
- 5,08% FCTVA

Recettes d'investissement

L'**excédent d'investissement reporté** de l'année 2022 s'élève à 179 388 €.

Les **recettes d'opérations sous mandat** pour 105 613 € sont les participations demandées aux tiers maître d'ouvrage et les subventions versées par l'AESN et le Département.

61 179 € de **subvention** ont été perçus en 2023 pour le suivi qualité des rivières, des mares, pour les études PPRE et pour la pépinière (études et travaux).

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 27 368 €

Le **FCTVA** versé en 2023 sur les travaux d'investissement 2021 s'élève à 20 000 €.

Répartition totale des dépenses

Branche gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	76 231 €	12.46
ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau, y compris les accès	79 220 €	12.95
ITEM 5 : Défense contre les inondations	66 574 €	10.88
ITEM 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	50 417 €	8.24
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 80 %	228 118 €	37.28
TOTAL GEMAPI	500 560 €	81.81

Branche hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI)	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 4 : Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols	32 841 €	5.37
ITEM 11 : Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance ressource en eau et milieux aquatiques	0 €	0
ITEM 12 : Animation et concertation, dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressources en eau et des milieux aquatiques	21 468 €	3.51
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 20 %	57 029 €	9.31
TOTAL HORS GEMAPI	111 338 €	18.19

TOTAL GÉNÉRAL	611 898 €	100
----------------------	------------------	------------

Financiers

Dans le cadre d'un dispositif d'aide « Action grand cycle de l'eau et biodiversité à l'échelle des bassins versants » de la **Région Normandie**, le **poste d'animateur agricole** a été financé à hauteur de 30% sur l'année 2023.

L'**AESN** apporte également une aide financière à hauteur de 50% sur ce poste.

Aucune aide publique n'est versée pour le poste d'**agent des rivières**.

Toutefois, les **associations syndicales** (Sainte Gertrude Ambion et Rançon Fontenelle) participent aux salaires chargés à hauteur d'1/3 chacune.

L'**AESN** subventionne le poste d'**animateur rivière** à hauteur de 50 % du fonctionnement de la cellule animation.

Le **Département de la Seine-Maritime** verse une aide financière de 30 % pour le poste de **technicien de rivières**.

CONCLUSION PAR...

Sylvain Garand, Président de la CLE du SAGE des six Vallées

« Cette année 2023 a été marquée par le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'eau le 28 février ainsi que l'approbation de ses règles de fonctionnement. Suite au départ d'Eléna Marques, notre nouvelle animatrice Clara La Ferrara nous a rejoint le 15 mai 2023.

Cette première année de mise en œuvre du SAGE des 6 Vallées a débuté par l'exécution du plan de communication avec la réalisation d'ateliers de présentation du SAGE à destination des acteurs du territoire.

En outre, afin d'apporter un maximum d'informations et de faciliter la prise en compte de tous les enjeux liés à l'eau par les citoyens et acteurs locaux, le site internet du SAGE des 6 Vallées a été créé.

Vous y trouverez l'ensemble des documents mais également les actualités et événements à venir.

Venez le découvrir et n'hésitez pas à le partager : <https://www.sage6vallees.fr/>.

« Votre collaboration est essentielle afin d'atteindre les ambitions de préservation de l'eau, des milieux aquatiques ainsi que l'adaptation au changement climatique de notre territoire.



LE GLOSSAIRE

Quelques acronymes...

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

AREAS : Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASYBA : Association Régionale des Syndicats de Bassins Versants et structures assimilées

AVP : Avant Projet

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement

CLE : Commission Locale de l'Eau

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

EGI : Étude Globale et Intégrée

EPCI - FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ICPE : Installation Classée Protection de l'Environnement

loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PPRE : Programme Pluriannuel Restauration écologique

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

RCE : Restauration de la Continuité Écologique

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMBV : Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

...et définitions utiles

A

Amphibiens : catégorie d'animaux aquatiques, vivant particulièrement dans les mares, capables de respirer hors de l'eau et avec les pattes palmées. Ils sont divisés en 3 classes : les urodèles (tritons et salamandres), les anoures (grenouilles et crapauds) et les gymnophiones/apodes (vivent uniquement dans les pays tropicaux).

Anthropique : milieu créé ou modifié par l'Homme.

Atterrissement : accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier...) qui réduit le lit d'un cours d'eau.

B

Bentonitique : Il s'agit d'une argile (bentonite) enfermée entre deux couches de géotextile, que l'on déroule parfois dans le fond d'une mare ou d'un bassin pour les rendre imperméable.

C

Crues décennale / centennale : lors des fortes précipitations la crue décennale à 1 chance sur 10 de se produire dans l'année, tandis que la centennale 1 chance sur 100.

D

Épis déflecteurs : aménagement pour réduire la section du lit de la rivière.

F

Facès : correspond à la diversité des écoulements de la rivière.

Fascine : fagot de branches entassées entre deux rangées de pieux sous forme de haie, pour ralentir les ruissellements, l'érosion et retenir les limons lors des pluies importantes.

G

Géotechnique : étude permettant de connaître la nature et la stabilité des sols.

H

Hydraulique douce : aménagement opposé à un ouvrage structurant, son but est de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volume d'eau. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redent.

Hydrobiologie : terme qui désigne la science de la vie et des processus vitaux de l'eau.

Hydrographique : terme qui définit les axes de ruissellements formé par le relief du territoire.

Hydromorphologique : capacité d'évolution naturelle du cours d'eau dans la vallée.

Hélophytes : type de plantes qui poussent au bord de l'eau, dont la spécificité est de s'enraciner dans un milieu humide mais de se développer à l'air libre.

K

Zone karstique : territoire où le calcaire est fortement présent, ce qui se traduit par l'importance des drainages souterrains et ainsi le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche.

R

Rivulaire : qui se développe au bord des rives d'une rivière.

Ripisylve : corridor d'arbres situé sur les berges d'un cours d'eau.

Ravine : érosion du sol qui a été provoqué par les ruissellements d'eau important sur un terrain versant.

S

Ouvrage structurant : ouvrage avec une capacité de stockage importante (généralement plusieurs milliers de mètres cubes). Cela peut être un bassin, une prairie inondable, une digue ou encore un barrage de régulation.

T

Talweg : ligne de ruissellement qui rejoint les points les plus bas d'un bassin versant.

Levés topographiques : relève de données spécifiques, d'un terrain pour pouvoir ensuite les retranscrire, sous forme de plan par exemple.

NOS PARTENAIRES

